AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1367
FR0000120560-FS0737

30 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juillet 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 juillet 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A. et détenir 1 632 554 actions NEOPOST S.A. représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEOPOST S.A. sur le marché.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.